

ACTUALITES

- **Le GDON du Bergeracois met en place la lutte aménagée sur toutes les communes classées à 2+1/0 ou 1+1/0 traitements. Cet aménagement concerne uniquement les parcelles qui ne sont pas traitées par des pyréthrinés d'origine naturelle.**

Si vos parcelles de vigne sont situées sur des communes ou parties de commune classées à 1+1/0 ou 2+1/0 traitements (liste sur bulletin n°1), vous serez avertis individuellement par courrier du déclenchement éventuel du dernier traitement selon les résultats du piégeage. Vous ne devez traiter que si vous recevez le courrier de déclenchement.

Dates du dernier traitement obligatoire adulticide pour les communes classées à 1+1 ou 2+1 traitements ainsi que les vignes - mères et les parcelles contaminées en 2020 :

Du 19 juillet au 29 août 2021

Attention à bien respecter le délai avant récolte qui peut varier selon les spécialités commerciales. D'autre part, vous devez conserver les pièces justificatives des traitements insecticides pour pouvoir les présenter en cas de contrôle.

- **Le piégeage** nécessaire à la mise en place de la lutte aménagée sera mis en place semaine 28 dans certaines parcelles des communes concernées. Les pièges seront relevés une fois par semaine durant 4 semaines (semaines 29, 30, 31, 32) et selon les captures, le dernier traitement sera, ou pas, déclenché. **Il vous est demandé de ne pas toucher aux pièges.**



Cicadelle de la Flavescence Dorée adulte



Piège Tri-Anglué

- **La prospection du vignoble** : son importance dans la lutte contre la Flavescence dorée est majeure, à plusieurs titres :
 - elle permet de repérer les pieds extériorisant des symptômes et de les arracher de manière à **supprimer le réservoir de phytoplasme** (micro-organisme responsable de la maladie). Ainsi la progression de la maladie est fortement limitée.
 - la prospection collective permet aussi de surveiller la **progression de la maladie** sur le territoire, d'adapter la lutte, et d'éviter l'apparition de foyers importants nécessitant l'arrachage de parcelles entières.
 - la prospection collective encadrée par le GDON est aussi la seule prise en compte par l'administration pour faire évoluer le périmètre de lutte obligatoire et de faire **diminuer le nombre de traitements** par commune. De plus elle est obligatoire pour les communes où le scénario alternatif est mis en place.

Cette année la prospection sera réalisée par :

- **deux équipes de 9 prospecteurs** employés par une entreprise de prestation de service, encadrés par un technicien, sur les communes suivantes : Bouniagues, Gageac et Rouillac, Lamonzie Saint Martin, Mescoules, Montpeyroux, Razac de Saussignac, Sadillac, Saint Aubin de Cadelech, Saint Cernin de Labarde, Saint Julien-Innocence-Eulalie, Sigoulès et Flaageac, Thénac.

- **3 techniciens en Quad** pour les communes de Bonneville, Creysse, Gardonne, Lamothe Montravail, Lembras, Monbazillac, Montazeau, Montcaret, Port Sainte Foy, Prigonrieux, St Michel de Montaigne, Saint Seurin de Prats, Saint Vivien, Fougueyrolles, Nastringues, Ribagnac, Rouffignac de Sigoulès, Saint Antoine de Breuilh, Saint Méard de Gurson, Saint Sauveur, Duras, Baleysagues, Loubes Bernac, Savignac de Duras, Soumensac, Villeneuve de Duras.

- **Les techniciens** seuls à pied sur les parcelles contaminées des communes de Bergerac, Bouzic, Carsac de Gurson, Colombier, Cunèges, Eymet, Florimont Gaumier, Le Fleix, Minzac, Monestier, Pomport, Saussignac, Sigoulès, Saint Agne, Saint Cyprien, Saint Laurent des vignes, Villefranche de Lonchat.

La prospection sera réalisée à partir du 9 aout, **vous serez amenés à voir les prospecteurs dans vos vignes durant cette période**. Ils seront encadrés systématiquement par un(e) technicien(ne).

● Rappel des symptômes de la Flavescence Dorée

Les feuilles se décolorent (rougissement pour les cépages noirs et jaunissement pour les cépages blancs), les décolorations sont délimitées par les nervures et peuvent évoluer vers des nécroses. Les feuilles s'enroulent vers l'intérieur, deviennent crispées. L'inflorescence ou la grappe se dessèche depuis le point d'insertion pétiolaire mais reste accrochée.

L'aoutement des bois est partiel ou nul, les rameaux ont un port mou, retombant.

Les symptômes sont visibles en principe à partir de la véraison peuvent être plus précoces), ils peuvent affecter un seul rameau jusqu'au pied entier. La présence des trois symptômes permet de suspecter la présence de la flavescence dorée. Les pieds suspects doivent obligatoirement être signalés au GDON. **Ne supprimez pas les organes porteurs de symptômes**, l'identification deviendrait alors impossible.



Symptômes de FD sur cépage blanc



Symptômes de FD sur cépage rouge

Contact

Pour tout renseignement : Cathy Lourtet 05 53 24 55 44 ou 06 84 80 54 49 (congés du 14/07 au 1/08)
Accueil FVBD 05 53 24 71 77